



Tournoi de tennis de table

Dimanche 1^{er} mai 2022

Règlement du tournoi

Article 01

Le 27^{ème} tournoi de tennis de table organisé par la Section Tennis de Table du Foyer Rural de MONEIN se déroulera :

DIMANCHE 1^{er} mai 2022
Gymnase du complexe sportif
Avenue du Pont Lat – 64360 MONEIN

Article 02

Le tournoi, non homologué, est ouvert à tous les joueurs et à toutes les joueuses licencié(e)s traditionnel(le)s et promotionnel(le)s.

Les joueuses et joueurs promotionnels sont uniquement autorisés à participer au tableau T1.

Article 03

Le tournoi comportera 7 tableaux en simple + un double, qui se déroulera sur 16 tables.

Les tableaux, horaires et déroulement sont les suivants :

Tableau T1	Loisirs, Promo, NC à 550 (1)	11 h 00	Poules – Classement intégral
Tableau T2	500 à 799	09 h 30	Poules – Élimination directe
Tableau T3	500 à 1099	08 h 30	Poules – Élimination directe
Tableau T4	500 à 1299	09 h 30	Poules – Élimination directe
Tableau T5	500 à 1599	10 h 30	Poules – Élimination directe
Tableau T6	500 à 1999	11 h 30	Poules – Élimination directe
Tableau T7	Toutes catégories - handicap	13 h 30	Élimination directe
Tableau T8	Double (2)	14 h 00	Élimination directe
Tableau T9	Féminin (3)	15 h 00	Poules – Classement intégral

(1) Tableau ouvert aux loisirs, licenciés promotionnels et traditionnels (550 pts maxi).

(2) Le nombre maximal de points fixé pour le tableau T8 (double) est de 2600 points. L'organisation se réserve le droit d'annuler ce tableau en fonction de l'avancement des tableaux en simple.

(3) Tableau annulé s'il n'y a pas 8 joueuses féminines inscrites.

Article 04

Les points de classements pris en compte sont ceux du début de la 2^{ème} phase de la saison 2021/2022 (Janvier 2022).

Les féminines sont acceptées en tableau masculin dans les tableaux où elles peuvent participer.

Dès leur arrivée, les joueurs doivent se faire pointer à la table de pointage.

Ouverture de la salle à 08 heures.

Le forfait d'un joueur sera prononcé, sauf avis aux organisateurs, après 10 minutes et 3 appels.

Article 05

Les joueurs peuvent s'inscrire au maximum dans 2 tableaux. Les tableaux T7 (Toutes catégories – handicap) et T8 (Double) peuvent constituer une inscription supplémentaire.

Article 06

Tableau T1 : Il se jouera par poule de 3 ou 4 joueurs au 1^{er} tour. Tous les joueurs seront qualifiés pour entrer dans un tableau à classement intégral.

Tableau T2 à T6 : Ils se joueront par poule de 3 joueurs avec 2 qualifiés pour le tour suivant, puis élimination directe avec match de classement pour les places 3 et 4.

Tableau T7 et T8 : Ils se joueront à élimination directe avec match de classement pour les places 3 et 4.

Tableau T9 (si ouvert) : Il se jouera par poule au 1^{er} tour. Toutes les joueuses seront qualifiées pour entrer dans un tableau à classement intégral.

Article 07

Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches en 11 points.

Afin de ne pas retarder les rencontres, il est demandé aux joueurs de respecter un temps d'adaptation raisonnable de 2 minutes avant l'entame de la rencontre.

Article 08

Pour le tableau Toutes catégories-handicap (T7), celui-ci se jouera avec 2 points de handicap par tranche de classement.

Article 09

Le joueur nommé en 1^{er} sur la feuille de partie est tenu de venir récupérer la plaquette et le crayon à la table de marque.

Les vainqueurs de chaque poules et parties devront déposer la feuille de partie accompagnée de la plaquette et du crayon à la table d'arbitrage.

L'arbitrage des parties sera assuré par les joueurs. Les balles seront fournies par le club.

Article 10

Une tenue de sport et un esprit sportif sont de rigueur. Il est également demandé à tous les joueurs de respecter la salle et le matériel. Il est formellement interdit de fumer dans la salle des sports.

Article 11

Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner. Buvette et restauration seront disponibles sur place tout au long de la manifestation.

Article 12

Les inscriptions se feront via un formulaire en ligne sur le site internet du FR MONEIN à l'adresse suivante : <http://www.frmonein-tt.fr>. Limite d'inscription le **samedi 30 avril 2022 à 12 heures**.

Il ne sera pris sur place que des inscriptions pouvant éventuellement compléter des poules incomplètes, le double et le Toutes catégories-Handicap.

Article 13

Les droits d'engagement sont fixés à :

Participation à **1 tableau : 6 euros**

Participation à **2 tableaux : 12 euros**

Participation à **2 tableaux + double : 15 euros**

Participation à **2 tableaux + TC-handicap : 18 euros**

Participation à **2 tableaux + TC-handicap + double : 20 euros**

Participation **au double : 6 euros (2x3)**

Le règlement par chèque ou en espèce se fera sur place lors du pointage.

Article 14

Seront récompensés par des lots, espèces, bouteilles de vin, coupes, médailles, les 3 premiers joueurs de chacun des tableaux

Article 15

Le club organisateur décline toute responsabilité civile ou pénale pour les accidents corporels, matériels ainsi que pour les vols et pertes dont pourraient être victime les joueurs ou spectateurs.

Pour ce qui aurait pu être omis dans ce règlement, il sera fait application de celui de la FFTT. L'inscription au tournoi, vaut acceptation du présent règlement.

COVID19 : Le cas échéant, un protocole sanitaire sera mis en place le jour du tournoi en fonction des décisions gouvernementales.

Bonne compétition.